

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES***



**Édition Chronologique n° 5 du 31 janvier 2019**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Marine nationale**

**Texte 21**

**DÉCISION N° 1764/ARM/EMM/MCO**  
portant changement de position du remorqueur de haute mer « Tenace ».

*Du 16 octobre 2018*

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *pôle « soutiens et finances » ; bureau « maintien en condition opérationnelle ».*

**DÉCISION N° 1764/ARM/EMM/MCO portant changement de position du remorqueur de haute mer « Tenace ».**

*Du 16 octobre 2018*

NOR A R M B 1 8 5 2 3 3 8 S

---

*Classement dans l'édition méthodique : BOEM 470-0.2.6*

*Référence de publication : BOC n° 5 du 31 janvier 2019, texte 21.*

---

La ministre des armées,

Vu l'arrêté n° 52 du 7 mars 2001 modifié, relatif à la disponibilité et au maintien en condition opérationnelle des bâtiments en service dans la marine nationale ;

Vu l'instruction n° 73/DEF/EMM/ROJ du 6 juillet 2012 relative aux textes d'organisation relatifs aux règles d'organisation de la marine ;

Vu l'instruction n° 0-4882-2014/DEF/EMM/MCO/NAVAL du 25 juillet 2014 relative à la préparation, la mise en état de conservation, l'entretien et l'emploi des bâtiments de la marine placés en complément, en réserve ou condamnés. Déconstruction des bâtiments condamnés ;

Vu le compte-rendu n° 0-24439-2018/BN\_BREST/CDT du 29 août 2018 relatif à la troisième commission locale de désarmement et de condamnation du port de Brest – RHM *Tenace*,

Décide :

Art. 1er. Le remorqueur de haute mer *Tenace* est retiré définitivement du service et condamné le 31 août 2018.

Art. 2. Le numéro de coque Q888 lui est attribué.

Art. 3. La coque Q888 sera utilisée comme brise-lames avant déconstruction.

Art. 4. La coque Q888 est placée sous la responsabilité du commandant de l'arrondissement maritime Atlantique par l'intermédiaire du commandant de la base navale de Brest.

Art. 5. La présente décision est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*Le capitaine de vaisseau,  
sous-chef d'état-major « soutiens et finances »,*

Thierry DURTESTE.